Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 074-217403120-20261022-D2026_64-DE

COMMUNE DE VOUGY

Vougy
Haute-Savoie

Délibération du conseil municipal du 22 octobre 2026 n°D2026_64

Publiée sur le site internet de la commune le : 27 octobre 2026
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vougy légalement convoqués le 14 octobre 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie située 1 route de Genève à Vougy, sous la présidence de M. MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy.
Présents : 18
Quorum atteint
Absent : 1
Votants : 18
Secrétaire de séance : Mme DUCROUX Elisabeth, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

NOM Prénom	Présent	Absent	NOM Prénom	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		GENOVA Antonio	X	
LAURENSON David	X		PEPIN Nathalie	X	
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X	
DÉPOISIER Mathieu	X		DEPOISIER Fabrice		X
PASQUALIN Martine	X		LEDRU Sindy	X	
VALENTINI Christian	X		VOTTERO Cédric	X	
MENEGON Daniel	X		AKKAOUI Clémence	X	
SCANU Stéphane	X		DEBBICHE Frédérique	X	
DECROUX Elisabeth	X		JACQUARD Hervé	X	
BOUACHRAOUI Saïda	X				

OBJET : VIDÉOPROTECTION – PROJET D'EXTENSION – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire :

- rappelle la décision de l'assemblée n°218 04 01 en date du 30 mars 2018 décidant la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection avec la mise en place d'un centre de supervision urbain et l'implantation de caméras ;
- rappelle la décision de l'assemblée n°D2024_16 en date du 7 mars 2024 approuvant l'extension du système de vidéoprotection pour un montant total HT de 119 626,89 €.
- informe qu'à la suite de diverses réunions, il est proposé de revoir ce projet d'extension, selon un nouvel estimatif HT, à savoir :

- pose d'un serveur :	36 892,00 €
- raccordement fibre multisite :	3 942,56 €
- mise en place du déport gendarmerie Marignier	1 715,00 €
- site Cimetière :	20 889,94 €
- site Carrefour à feux :	20 419,66 €
- site Boulangerie :	29 169,10 €
- site Chapelle :	15 290,93 €
- site Avogadro :	19 097,40 €
- site Thuet :	13 635,63 €
- site Usiplus :	15 480,59 €
- site Hermy :	28 345,68 €
SOIT UN TOTAL de :	**204 878,76 €**

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 074-217403120-20261022-D2026_64-DE

➢ présente le nouveau plan de financement suivant :

ORGANISMES	MONTANTS	TOTAL	%
FIPD 2027 (Etat)	40 976 €	40 976 €	20
RÉGION	42 948,50 €	102 440 €	50
RÉGION(Bouclier de sécurité)	*59 491 € (déjà attribués le 17/10/2025 sur un montant de dépenses de 119 626 €, estimatif de 2024)*		
Autofinancement	61 464 €	61 464 €	30

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➢ VALIDE le nouveau plan de financement présenté ainsi que le coût prévisionnel de cette opération.
➢ SOLLICITE une subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), ainsi qu'une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
➢ AUTORISE le Maire ou son représentant à engager la procédure de consultation.
➢ AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement.

La secrétaire de séance,

DUCROUX Elisabeth

Le Maire,

MAIRIE DE VOUGY 74130

MASSAROTTI Yves

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.